

Réseau des ISFEC Pays de la Loire

Institut Notre-Dame d'Espérance – IND-E – Angers

ISFEC Atlantique – Nantes et La Roche sur Yon

ISFEC Saint Martin – Tours

Ecole des Cadres Missionnés

Septembre 2025

Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation

Chefs d'établissement 1^{er} degré

Année 1 – 2025/2026



Formation sanctionnée par l'obtention du Titre de Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation, porté par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique et enregistré le 25/06/2025 sous le n° RNCP40900

Ce livret est destiné aux chefs d'établissement qui s'engagent dans la formation initiale sanctionnée par le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation. Il décrit le projet de formation et les processus qui accompagnent la construction des compétences mobilisées dans l'exercice de la mission d'Eglise confiée par l'institution.

« Dans un monde qui survalorise la « réussite » et le succès, nous avons besoin de pilotes qui assument leurs limites et leurs fragilités, et qui en cela se montrent proches de chacun. (.....). Nous ne sommes pas appelés à être comme des « professionnels » qui connaissent les problèmes de leurs clients, mais comme des frères et des sœurs vulnérables qui connaissent les autres et sont connus, qui ont soin des autres et dont les autres ont soin, qui pardonnent et ont besoin d'être pardonnés, qui aiment et ont besoin d'être aimés. »

Henri J. M. Nouwen « Au nom de Jésus – Réflexion sur le leadership chrétien »

Nous vous souhaitons plein succès et plein épanouissement à chacun dans un parcours de formation qui cultivera cet art de la rencontre cher à l'Enseignement Catholique.

Le groupe de pilotage

■ Table des matières

■ CADRE GENERAL DE LA FORMATION	3
UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE	3
PRINCIPES FONDATEURS DE LA FORMATION	3
TYPOLOGIE DES PUBLICS SUIVANT L'ANNEE 1 DE LA FORMATION	4
LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'ANNEE 1	4
UNE FORMATION CONSTRUITE EN REFERENCE A UN CORPS UNIQUE DE CHEFS D'ETABLISSEMENT DU 1 ^{ER} ET DU 2 ND DEGRE.....	4
L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL.....	5
LES RESSOURCES POUR LA FORMATION	5
■ LE TITRE DE DIRIGEANT DES ORGANISATIONS EDUCATIVES, SCOLAIRES ET/OU DE FORMATION	5
LES BLOCS DE COMPETENCES DU TITRE DE DIRIGEANT	5
LE PROCESSUS DE CERTIFICATION.....	7
■ DEPOT DU BC2	9
■ L'EQUIPE EN CHARGE DE LA FORMATION	9
LE GROUPE DE PILOTAGE.....	9
UNE DIVERSITE D'INTERVENANTS	10
■ CALENDRIER.....	11
SESSION 1	11
SESSION 2	11
SESSION 3	11
■ LISTE	12
■ EVALUATIONS.....	13
EVALUATION DU BC1	13
EVALUATION DU BC2	13
EVALUATION DU BC4	14
■ TEXTES DE REFERENCE	14
TEXTES GENERAUX	14
TEXTES SUR LA FORMATION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT.....	14

■ Cadre général de la formation

Une formation professionnelle et institutionnelle

La formation proposée par les ISFEC des Pays de la Loire et par l'ISFEC St Martin s'adresse à des chefs d'établissement :

- Pleinement responsables d'un projet et d'une communauté éducative, dans le réseau des établissements de l'Enseignement Catholique des Pays de la Loire et Centre Val de Loire.
- Engagés dans une mission d'Eglise dont le projet pastoral est un des signes.
- Au service de l'éducation des élèves, attentifs à un climat scolaire favorisant l'apprentissage de tous, élèves comme adultes.

L'Enseignement Catholique a identifié les cinq domaines de compétences que doit développer un chef d'établissement :

- Piloter l'organisation éducative scolaire et/ou de formation dans un cadre éthique et porteur de sens
- Piloter les activités et les projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation éducative scolaire et/ou de formation
- Piloter les ressources humaines d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation
- Représenter l'organisation éducative scolaire et/ou de formation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et contribuer au développement du réseau et des partenariats.
- Piloter les fonctions administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation éducative scolaire et/ou de formation

Ces cinq domaines de compétences sont évalués en vue de l'obtention du titre de dirigeant. (Voir plus bas)

Principes fondateurs de la formation

Ces principes fondateurs ont été définis par le Comité National de l'Enseignement Catholique¹ le 13 avril 2018.

« La formation repose sur quatre convictions fondatrices :

- 1) *La formation inscrit la personne dans un cheminement jalonné d'étapes d'un développement professionnel et personnel dont elle est actrice.*
- 2) *La formation vise à rendre le stagiaire capable d'assumer toutes les responsabilités que confère le statut de chef d'établissement, dont l'animation de la communauté éducative constitue le cœur.*
- 3) *Devenir chef d'établissement implique un changement de posture ; la formation provoque des déplacements (personnels, sociologiques et professionnels) et des ruptures qu'un accompagnement permet d'assumer.*
- 4) *Enseigner, éduquer et évangéliser sont liés dans le même acte ; de la même manière les domaines de la formation doivent être liés dans une même démarche. Ceci se manifeste par la cohérence du projet de formation et la complémentarité des personnes assurant cette formation.*

L'application de ces quatre convictions entraîne que :

- *La formation suscite chez la personne un questionnement permanent sur ses projets, ses pratiques, ses engagements personnels et professionnels dans l'exigence de sa mission, la complexification du métier, et la nécessité d'apprendre tout au long de sa carrière.*
- *La formation est fondée sur des allers-retours entre pratique et théorie qui permettent une prise de conscience de la complexité du métier, un enrichissement par le travail en groupe et une indispensable prise de recul.*
- *Tout acteur de la formation (formateurs, stagiaires et institutionnels) est partie prenante de sa régulation, de son évaluation et de son évolution, afin d'en atteindre les objectifs et d'en assurer l'adéquation aux finalités du projet de l'Enseignement Catholique.*
- *La formation articule des savoirs, des outils et la capacité d'apprendre en croisant les éclairages théoriques et la culture professionnelle impliquant à la fois des chefs d'établissement et des experts dans des domaines spécifiques.*

¹ Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) est l'instance qui élabore les orientations institutionnelles et professionnelles de l'Enseignement Catholique. Présidé par un évêque désigné par la conférence des Evêques de France, il réunit toutes les parties prenantes et engage l'Institution toute entière.

- *La formation prépare le stagiaire à une posture de veille prospective, d'anticipation et vise à développer la créativité et la dynamique d'innovation à travers des dispositifs, eux-mêmes novateurs.*
- *Tout établissement est au cœur d'instances et de réseaux dans lesquels les chefs d'établissement doivent s'impliquer. La formation permet d'en appréhender les fonctionnements, de se situer et de travailler dans l'inter-professionnalité.*
- *Par son ouverture sur l'extérieur, la formation développe des compétences et des acquis exerçables dans des contextes divers, valorisables dans d'autres espaces de formation et transférables dans différents secteurs d'activités. » (SGEC/2018/480, §2.5, page 6/25).*

La conception de la formation met la dynamique du groupe de stagiaires au service de la co-construction des compétences. Elle relève d'une conception ouverte de la mission qui se traduit dans la diversité des stagiaires et des contextes et illustre en permanence la capacité d'adaptation requise dans l'exercice de la mission.

Le stagiaire qui s'engage dans la formation valorise les compétences construites à travers l'obtention du titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation.

Typologie des publics suivant l'année 1 de la formation

L'année 1 de la formation s'adresse à deux types de publics :

- Celui des chefs d'établissement nommés dans un établissement.
- Celui des professeurs des écoles qui suivent la formation au titre de formation préalable à la prise de fonction. En amont de cette année 1, ils ont suivi un parcours de détermination qui leur a permis de discerner par rapport à la mission de chef d'établissement. Ils suivent cette formation à la demande de leur tutelle et rejoindront la deuxième année de formation lorsqu'ils auront été nommés sur un poste de chef d'établissement.

Les objectifs généraux de l'année 1

L'année 1 de la formation est largement construite sur l'analyse diagnostique du pilotage du chef d'établissement. L'entrée en formation s'effectue en effet, dans la grande majorité des cas, après une première expérience de la mission. La formation place donc le chef d'établissement dans une posture de praticien réflexif qui vient interroger ses pratiques de pilotage à des fins d'ajustement. Cette posture est mobilisée en première année dans des temps d'analyse de la pratique entre pairs, mais aussi dans des espaces d'analyse du pilotage proposés par les différents intervenants.

Garant d'un cadre dans lequel s'exerce sa responsabilité et sa liberté, le chef d'établissement en formation grandit ainsi en compétences pour gérer les situations professionnelles complexes et conduire le changement de manière plus adaptée et créative.

C'est dans la poursuite de ces objectifs généraux que le chef d'établissement commence à réfléchir au pilotage global de son établissement avec l'aide de ses pairs et en s'appuyant sur les apports de la formation. Ce questionnement sera poursuivi, enrichi et formalisé en année 2 pour aboutir à la rédaction et à la présentation du projet de pilotage.

Une formation construite en référence à un corps unique de chefs d'établissement du 1^{er} et du 2nd degré

Dans le texte qu'il a adopté le 13 avril 2018, le CNEC² veut, dans cette année 1 de la formation

« Initier la dimension de « corps des chefs d'établissement » en favorisant l'enrichissement mutuel et la confrontation des points de vue » et « Veiller à une articulation entre formation à la dimension globale et générale de la mission commune de tout chef d'établissement et formation aux enjeux liés aux contextes spécifiques (degré, diocèse, type d'établissement). »

² CNEC : Comité National de l'Enseignement Catholique

En application de cette orientation forte du CNEC :

- Tous les chefs d'établissement du territoire français, 1^{er} et 2nd degrés, participent à un regroupement national fin septembre 2025 (Voir plus bas – calendrier)
- La semaine de janvier est destinée aux chefs d'établissement 1^{er} et 2nd degrés, ainsi qu'aux stagiaires en formation préalable des deux degrés d'enseignement. Ils se retrouveront à Nantes (Voir plus bas).

Cette dimension d'un corps unique de chefs d'établissement se renforce en deuxième année, avec 8 journées communes de formation

L'accompagnement du développement professionnel

L'accompagnement du développement professionnel est la finalité de l'ensemble du dispositif de professionnalisation. Des temps et des activités sont centrés plus spécifiquement sur le développement et l'entraînement des compétences dans les champs des blocs 2 et 4.

L'accompagnement professionnel permet de :

- Faire du lien entre les situations professionnelles et les appuis construits pendant la formation ;
- S'inscrire dans la pratique réflexive qui caractérise tout professionnel ;
- S'appuyer sur la dynamique de co-développement et de co-évaluation qui caractérisent un groupe de professionnels en formation ;
- Identifier les compétences construites ou en cours de construction.

Ces temps de regroupement ne sont donc pas en soi des temps de préparation concrète aux évaluations des blocs 2 et 4, et encore moins des temps où il peut être demandé aux accompagnateurs de « pré-valider » les blocs. Mais leur centration sur le développement des compétences et des postures facilite la valorisation de celles-ci, qui est attendue dans les évaluations.

Les ressources pour la formation

Un dispositif de mise à disposition des ressources à distance est contractualisé avec tous les stagiaires dès la première session (plateforme NCE nationale).

■ Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation

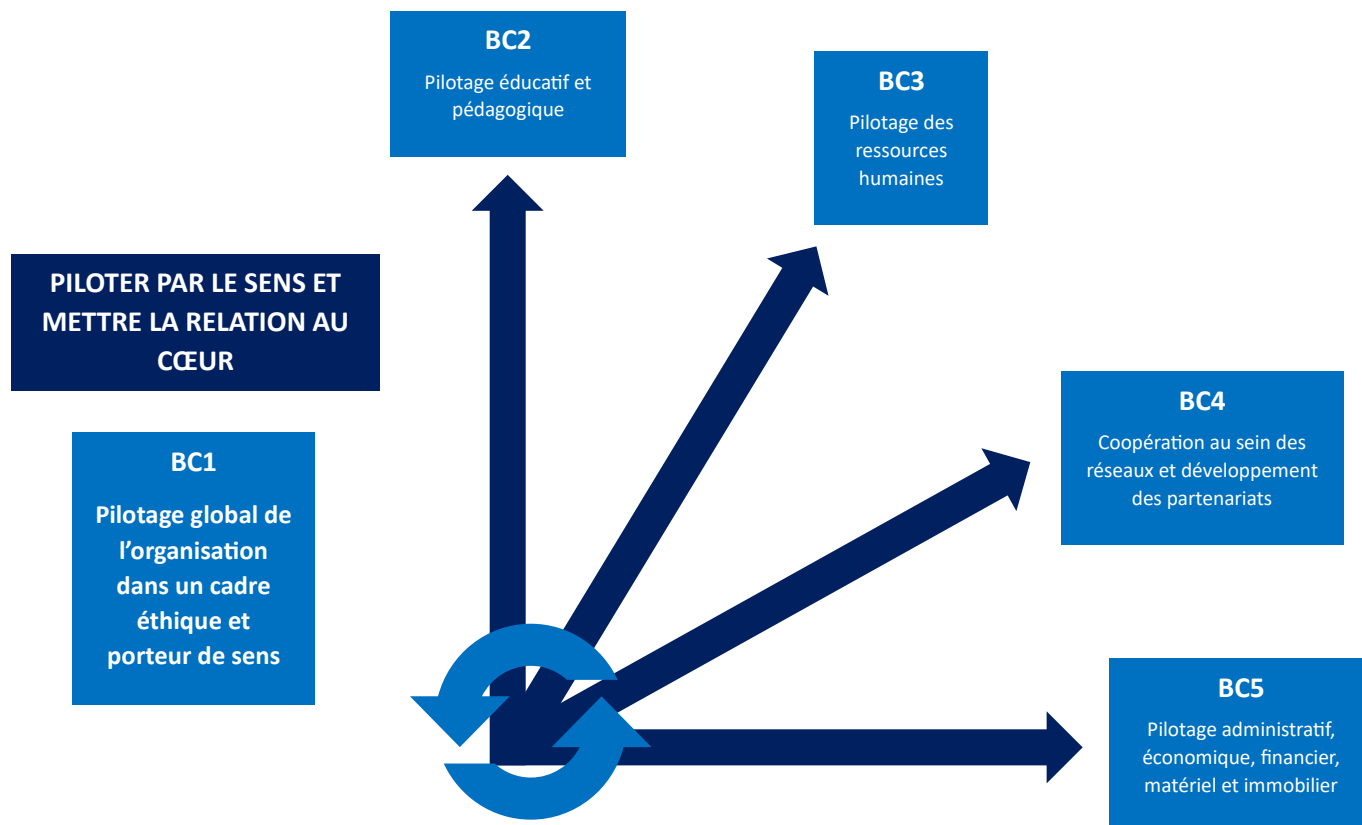
Le titre de dirigeant a été conçu par l'Enseignement Catholique pour définir les compétences attendues dans le cadre institutionnel et éthique de cette institution. Par cette certification au management, l'Enseignement Catholique affirme la dimension professionnelle de la formation des chefs d'établissement de son réseau. Le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation est un titre de niveau 7 reconnu dans le répertoire des certifications professionnelles de France Compétences.³

Les blocs de compétences du titre de dirigeant

Les blocs de compétences⁴ ont été conçus dans une architecture qui positionne le bloc 1 en transversalité pendant les deux années de formation.

³ Fiche RNCP40900 – Voir : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40900/>

⁴ Source : *Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation*. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2025/855



Source du schéma : adaptation du référentiel du titre SGEC/2018/968

Les 72 compétences du référentiel d'activités, de compétences et de certification sont organisées selon 5 domaines d'activités décrits comme suit :

Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens :

A partir des textes fondateurs et du cadre légal des institutions où il exerce, de la veille dont il a la responsabilité et de son analyse stratégique, le dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation est garant des orientations de son organisation et du sens des activités. Dans le pilotage des projets, il prend en compte la personne dans sa globalité, favorise la responsabilisation des acteurs et s'appuie sur le principe de subsidiarité et les concepts de l'organisation apprenante. La complexité des situations professionnelles auxquelles il est confronté nécessite que le dirigeant sache conduire et accompagner le changement. Il a conscience que prendre des responsabilités est un engagement pour soi et pour les autres.

Pilotage éducatif et pédagogique :

Le dirigeant est le premier responsable de la qualité éducative et pédagogique de l'organisation ; il anime la communauté pour assurer la cohérence des actions et la cohésion des acteurs.

Il veillera, sous un mode collaboratif, à mobiliser l'ensemble des acteurs selon des démarches qui facilitent le développement de projets innovants adaptés aux contextes du cadre d'appartenance et des valeurs portées par l'organisation. Pour cela, il met en place des modes d'animation permettant aux acteurs de faire l'expérience de l'intelligence collective.

Pilotage des ressources humaines :

Garant d'une dynamique collective s'appuyant sur la complémentarité des profils et compétences des collaborateurs, le dirigeant crée et entretient des relations qui permettent à chacun d'apporter sa contribution au projet de cette organisation à vocation éducative. Il sait analyser le fonctionnement des équipes, et sensibiliser ses membres aux défis

à relever et à leurs enjeux pour conduire le changement. Il s'assure que l'ensemble des personnels dont il a la charge est investi d'une mission éducative quels que soient les profils de poste définis.

De ce fait, au-delà des procédures administratives et de contrôle, il inscrit non seulement sa mission dans une gestion des ressources, mais également dans une valorisation des richesses humaines.

Coopération au sein des réseaux et développement des partenariats :

Le dirigeant d'organisation à vocation éducative scolaire et/ou de formation travaille dans des réseaux, en partenariat avec d'autres instances. Bon connaisseur des structures, il interagit avec ses homologues pour situer son organisation au centre d'un système basé sur la recherche de synergies et de complémentarités. Il coopère au sein de réseaux institutionnels et professionnels, développe des partenariats diversifiés, élabore le plan de communication pour mener à bien une stratégie en interne comme en externe, en prenant en compte les exigences liées au statut de l'organisation, les lois qui régissent les relations avec les différents partenaires institutionnels et les attendus des instances dirigeantes. Il est le garant de la manière dont les valeurs de l'organisation sont portées, présentées et respectées, en interne comme en externe.

Pilotage administratif, économique, financier, matériel et immobilier :

La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière est au service du projet de l'organisation à vocation éducative. Dans ce cadre, son dirigeant collabore pleinement avec le conseil d'administration de l'organisation. Ensemble, ils arrêtent des orientations et une stratégie de mise en œuvre dont le dirigeant est responsable et dont il rend compte.

Il sait faire appel aux compétences et à l'expertise de conseillers diversifiés dans les domaines comptables, juridiques, immobiliers... Il est garant de la sécurité des biens et des personnes.

Chacun des domaines d'activités correspond à un bloc de compétences qui peut être validé de façon autonome :

- Bloc 1 : Piloter l'organisation éducative scolaire et/ou de formation dans un cadre éthique et porteur de sens
- Bloc 2 : Piloter les activités et les projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation éducative scolaire et/ou de formation
- Bloc 3 : Piloter les ressources humaines d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation
- Bloc 4 : Représenter l'organisation éducative scolaire et/ou de formation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et contribuer au développement du réseau et des partenariats.
- Bloc 5 : Piloter les fonctions administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation éducative scolaire et/ou de formation

Le processus de certification

L'obtention du titre de dirigeant est subordonnée à la validation des compétences visées dans chacun des 5 blocs de compétences. Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a passé en qualité de certificateur une convention avec l'ECM et avec les ISFEC des Pays de la Loire et Centre Val de Loire afin que ceux-ci assurent la passation des évaluations pour les BC2, BC3, BC4 et BC5.

Seuls les chefs d'établissement en poste peuvent se présenter à la validation des blocs de compétences 1 et 5.

La validation des différents blocs de compétences est articulée avec un parcours de formation sur deux années scolaires, mais le candidat au titre peut valider les différents blocs sur une échelle de temps différente.

Le bloc 1, garantissant le cadre éthique et stratégique du management mis en œuvre, assure le lien et la cohérence entre les 4 autres domaines d'activités. Ce bloc est transversal et ne peut être validé que si les 4 autres blocs ont été validés.

La certification des compétences par le titre de dirigeant s'organise de manière opérationnelle comme suit :

Année 1	Bloc 2	Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages hors annexes présentant un projet pédagogique, éducatif ou de formation et l'analyse de sa mise en œuvre. Envoi postal (ou dépôt du dossier) à Nantes en 2 exemplaires + Envoi du PDF par mail à l'ISFEC de référence Pour le 22 mai 2026 Pour le CVL : modalités à préciser par l'ISFEC Saint Martin	Responsabilité des ISFEC
	Bloc 4	A partir de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat, présentation orale argumentée de la stratégie de coopération et de communication avec les partenaires Jury du BC4 : Mercredi 3 juin 2026 à Nantes (école Jean XXIII) Pour le CVL : modalités à préciser par l'ISFEC Saint Martin	Responsabilité des ISFEC
Année 2 (Pour information)	Bloc 3	<i>Présentation orale d'une situation professionnelle et de son analyse systémique mettant en jeu la gestion des ressources humaines</i>	<i>Responsabilité des ISFEC et de l'ECM</i>
	Bloc 5	<i>Argumentation des orientations proposées pour la structure, prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers</i>	<i>Responsabilité des ISFEC et de l'ECM</i>
	Bloc 1	<i>Rédaction et présentation orale du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Une présentation orale du projet</i>	<i>Responsabilité d'un président de jury nommé par le certificateur</i>

Pour les blocs 2, 3, 4 et 5 les jurys sont composés de deux chefs d'établissement. Ils sont mixtes dans la mesure du possible, 1^{er} et 2nd degrés.

Pour le bloc 1, le jury est composé d'un représentant de la tutelle et d'un chef d'établissement.

Des avis favorables pour les blocs 2, 3, 4 et 5 sont nécessaires pour se présenter au bloc 1. Après la passation des 5 blocs, l'ensemble des avis est présenté à la commission de certification par le président de jury du bloc 1. C'est la commission nationale de certification qui a la responsabilité de donner l'accès au titre.

Aux différentes étapes de la certification, il peut être demandé au candidat une production complémentaire qui conditionne un avis favorable.

Le descriptif précis du protocole d'évaluation ainsi que les fiches d'évaluation utilisées par les jurys sont mis à disposition des candidats. Pour chacun des blocs, une fiche d'évaluation motivant les décisions du jury est remise au candidat au fur et à mesure des évaluations.

■ Dépôt du BC2

Vendredi 22 mai 2026 – Dépôt du dossier PAYS DE LA LOIRE

Envoi en **version numérique** (PDF) à l'ISFEC de référence :

- Pour L'IND-E : I.challier@ind-esperance.org et d.morandean@ind-esperance.org
- Pour l'ISFEC Atlantique – site de Nantes : jcherbonnier@isfec-atlantique.fr et mgackiere@isfec-atlantique.fr
- Pour l'ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon : agillotte@isfec-atlantique.fr et Isoret@isfec-atlantique.fr

Envoi de **DEUX dossiers imprimés** avec page de garde et charte de non-plagiat à :

ISFEC Atlantique
Formation des chefs d'établissement – BC2
15 rue Leglas Maurice
44000 NANTES

Jury le mercredi 3 juin 2026 à Nantes (école Saint Jean XXIII)

Dépôt du dossier CENTRE VAL DE LOIRE : modalités à préciser par l'ISFEC Saint Martin

■ L'équipe en charge de la formation

Le groupe de pilotage

<i>Marjorie GACKIERE</i>	Directrice de l'ISFEC Atlantique Sites de Nantes et La Roche sur Yon	ISFEC Atlantique 15 rue Leglas-Maurice 44 000 – NANTES 02 51 81 64 58 mgackiere@isfec-atlantique.fr
<i>Jean-François SCHOULLER</i>	Directeur de l'ISFEC St Martin	ISFEC St Martin 33 rue Blaise Pascal – CS74123 37041 TOURS cedex 1 02 47 60 26 46 jf.schouller@isfec-stmartin.fr
<i>Dominique MORANDEAU</i>	Directrice de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO – BP 10808 49 008 ANGERS Cedex 1 02 72 79 63 36 d.morandean@ind-esperance.org
<i>Mathieu FERRAND</i>	Adjoint de direction de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO – BP 10808 49 008 ANGERS Cedex 1 02 72 79 63 36 m.ferrand@ind-esperance.org
<i>Cécile DUDIT</i>	Adjointe de direction de l'ISFEC Atlantique – Site de Nantes	ISFEC Atlantique 15 rue Leglas-Maurice 44 000 NANTES 02 51 81 64 58 cdudit@isfec-atlantique.fr
<i>Laure SORET</i>	Adjointe de direction de l'ISFEC Atlantique – Site de la Roche sur Yon	ISFEC Atlantique 10 rond-point Charles Sorin 85000 LA ROCHE-SUR-YON 02 51 06 96 00 Isoret@isfec-atlantique.fr

L'Ecole des Cadres Missionnés, missionnée pour la formation des chefs d'établissement du 2nd degré, travaille en étroite collaboration avec les ISFEC pour ce qui relève de la formation commune à tous les chefs d'établissement. Elle assure les deux journées de septembre à Paris et deux journées en région Pays de la Loire au mois de janvier.

Une diversité d'intervenants

Conformément au texte d'orientation sur la formation initiale des chefs d'établissement, le groupe de pilotage a constitué des équipes de formateurs qui comprennent :

- Des chefs d'établissement ayant acquis une solide expérience, principalement investis dans des fonctions d'accompagnement. Ils sont missionnés par leur autorité de tutelle ;
- Des experts des problématiques reliées aux 4 champs d'activités ;
- Des formateurs en ISFEC ;
- Des personnes exerçant des responsabilités institutionnelles dans l'Enseignement Catholique.

Le parcours de formation sur deux années scolaires est marqué par une logique d'alternance entre le lieu d'exercice de la mission et le lieu de formation. L'ensemble des formateurs prend en compte, dans ses propositions, les activités structurantes, c'est-à-dire des activités professionnelles concrètes, contextualisées, complexes et signifiantes par rapport aux domaines de compétences.

Session 1

ISFEC Atlantique – Site de la Roche sur Yon 10 rond-point Charles Sorin – 85000 LA ROCHE SUR YON – 02 51 06 96 00				
Lundi 22/09/2025 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 23/09/2025 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 24/09/2025 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 25/09/2025 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 26/09/2025 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30

ECM – Paris : CE1 et CE2	
Lundi 29/09/2025 9h30/16h45 (Horaires déterminés par l'ECM)	Mardi 30/09/2025 8h30/16h00 (Horaires déterminés par l'ECM)

Session 2

ISFEC Atlantique – Site de Nantes 15 rue Leglas Maurice – 44000 NANTES – 02 51 81 64 58				
Lundi 26/01/2026 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 27/01/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 28/01/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 29/01/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 30/01/2026 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30
CE1 et CE2				CE1 uniquement

INTERSESSION
04/02/2026 : Accompagnement BC2 en distanciel ($\frac{1}{2}$ journée - organisation au choix du groupe)

Session 3

IND-E 17 rue Merlet de Laboulaye – 49000 ANGERS – 02 72 79 63 36				
Lundi 23/03/2026 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 24/03/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 25/03/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 26/03/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 27/03/2026 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30

ADAMO	Laura	thouarcé.stpierre@ec49.fr	St Pierre	49	BELLEVIGNE-EN-LAYON Thouarcé
ANGIBAUD	Timothé	ec.mouzeil.notre-dame@ec44.fr	Notre Dame	44	MOUZEIL
BIOTTEAU	Anne-Marie	lemarillais.stjean@ec49.fr	St Jean	49	MAUGES SUR LOIRE Le Marillais
BOISSEAU	Gabrielle	place.ecole.stlouis@ddec53.fr	St Louis de Gonzague	53	PLACE
BOSSERT	Guillaume	direction@stejeannedarcferrieres.fr	Ste Jeanne d'Arc	45	FERRIERES EN GATINAIS
CABROL	Julie	chavagnes.stgermain@ec49.fr	St Germain	49	TERRANJOU Chavagnes-les-Eaux
CESPEDES	Nathalie	ecole.st-joseph.jeanne-darc@wanadoo.fr	St Joseph Jeanne d'Arc	18	SAINT AMAND MONTROND
CHAZAL	Marie-Hélène	ecolestmartinsteagnesmezieres@orange.fr	St Martin Ste Agnès	28	MEZIERES EN DROUAIS
DARD	Nicolas	ec.stmartindestilleuls.stlouis@ddec85.org	Saint Louis	85	SAINT MARTIN DES TILLEULS
DEGARDIN	Céline	ecoledesours@orange.fr	Notre Dame	28	SOURS
GEFFROY	Aline	ecolesaintmariebrezolles@gmail.com	St Martin Ste Marie	28	BREZOLLES
GUILBAUD	Virginie	jarze.stjean@ec49.fr	St Jean	49	JARZE VILLAGE Jarzé
HERMOUET	Angélique	stjosephauthon41@yahoo.fr	St Joseph	41	AUTHON
HERVE de SIGALONY	Aurélie	stcrespin.lasource@ec49.fr	La Source	49	SEVREMOINE St Crespin sur Moine
LAJOIE	Sophie	ecoleguery@laposte.net	Guéry	28	CHARTRES
LUPIN	Audrey	somloire.notredame@ec49.fr	Notre Dame de l'Ouère	49	SOMLOIRE
MALASSINET	Nathalie	eppssaintjoseph36@wanadoo.fr	St Joseph	36	CHATILLON SUR INDRE
MARECHAL	Aurélie	ec.nantes.ste-claire-assise@ec44.fr	Sainte-Claire d'Assise	44	NANTES
MARTEAU	Anne-Laure	laVal.ecole.stpierre@ddec53.fr	St Pierre	53	LAVAL
MENAGER	Annabel	ec.pornichet.ste-germaine@ec44.fr	Sainte Germaine	44	PORNICHET
MUTZ	Caroline	laVal.ecole.laprovidence@ddec53.fr	La Providence	53	LAVAL
PARBEAU	Aude	ec.escoublac.sacre-coeur@ec44.fr	Sacré Cœur	44	LA BAULE ESCOUBLAC
PASQUIER	Amélie	labohalle.notredame@ec49.fr	Notre Dame du Sacré Cœur	49	LOIRE-AUTHION La Bohalle
ROYER	Isabelle	sacre-coeur.ecole@orange.fr	Sacré Cœur	41	BEAUCE LA ROMAINE
SOULARD	Anne	ec.lesepesses.stjoseph@ddec85.org	Saint Joseph	85	LES EPESSSES

■ Evaluations

Evaluation du BC1

Le bloc de compétences 1 (BC1) n'est pas évalué en première année. Toutefois, en raison de son caractère transversal, il appelle explicitement à un premier niveau de développement des compétences de pilotage global dès la première année de formation. C'est pourquoi le cadre de sa validation est indiqué ci-dessous.

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Rédaction et présentation orale du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Un écrit, de 50 à 60 pages*, hors annexes, visant à montrer le sens du pilotage global mis en œuvre : raisons des choix opérés et analyse des effets obtenus. <i>*Selon les normes fixées par le cadre réglementaire</i> Une présentation orale du projet devant un jury présidé par un membre de la commission de certification et composé pour moitié de dirigeants du secteur d'activité. - 10 à 15 minutes de présentation orale - 30 à 40 minutes d'échange avec la commission.	Ecrit : • Le projet de pilotage présenté correspond bien au contexte d'exercice présenté et précise les orientations stratégiques • L'écrit témoigne d'un questionnement professionnel de dirigeant, adapté au contexte d'exercice et d'une analyse réflexive. • Les outils et méthodes de démarche prospective et de conduite du changement utilisés sont formalisés. • L'analyse permet la mise en lien des actions conduites dans les différents domaines d'activités et donne à voir une modalité de gouvernance de l'organisation dirigée. • Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées. • L'écrit débouche sur une mise en perspective pour l'action future. • La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel. Oral : • Rendre compte de la construction d'une identité professionnelle et des modalités de pilotage élaborées. • Témoigner d'une démarche d'analyse réflexive sur son action et les effets qu'elle induit. • Identifier ses compétences au regard du référentiel métier. • La présentation respecte le cadre temporel donné. • La forme de l'oral respecte les attendus d'une présentation publique dans un cadre professionnel.

Evaluation du BC2

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages* présentant un projet pédagogique ou éducatif et l'analyse de sa mise en œuvre. Le dossier sera évalué par un jury composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité. <i>*Selon les normes fixées par le cadre réglementaire</i>	• Le projet est présenté dans son contexte, les raisons des choix opérés sont précisées. • La réalisation : - s'appuie sur des traces professionnelles construites en situation ; - témoigne de la manière dont la communauté éducative est associée au projet ; - présente les modalités de la prise en compte de la diversité des publics accueillis. • L'analyse s'appuie sur des connaissances et outils dans le domaine du management de projet. • Le dossier présente les enjeux initiaux et analyse l'état d'avancée du projet dans ses différentes composantes. • Une mise en perspective est proposée. • La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel.

Evaluation du BC4

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A partir de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat, présentation orale argumentée de la stratégie de coopération et de communication avec les partenaires. Modalités de la présentation orale : • Le jury est composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité. • La présentation dure de 15 à 20 mn • Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.	• La représentation choisie permet de situer l'organisation dans son environnement et présente les liens qu'elle entretient avec les différents acteurs du réseau professionnel et institutionnel. • Le choix des supports de présentation sont argumentés. • La présentation montre les partenariats actuels et les projets qui en découlent. • La présentation rend compte d'une analyse systémique du réseau témoignant de la capacité du candidat à appréhender les situations complexes. • Le candidat est capable de faire des propositions d'enrichissement et de développement de son réseau. • L'analyse montre comment le dirigeant se situe et contribue à la vie du réseau. • Le candidat argumente ses stratégies de communication internes et externes actuels.

■ Textes de référence

Textes généraux

Statut de l'Enseignement Catholique en France – *Publié le 22 mars 2024*

Statut du chef d'établissement de l'Enseignement Catholique – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 24 mars 2017.*

Textes sur la formation des chefs d'établissement

Titre à finalité professionnelle de Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation – *SGEC-2025-855*

Formation initiale des chefs d'établissement – Texte d'orientation – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 13 avril 2018 – SGEC/2018/840*

Procédures d'évaluation et de certification par la voie de la formation – *SGEC/2020/10*

L'ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon est l'organisme de formation qui porte les aspects administratifs et financiers pour les stagiaires du 1^{er} degré des Pays de la Loire.